

<http://www.snetap-fsu.fr/UNSS-le-sport-scolaire-du-second.html>



Communiqué SNEP-FSU

UNSS : le sport scolaire du second degré touché par les restrictions budgétaires

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 10 avril 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Alors que le Ministre de l'Éducation nationale a régulièrement réaffirmé l'importance qu'il accorde au Sport Scolaire du second degré au sein du service public d'éducation, le Parlement a décidé de réduire de 430 000 € la ligne budgétaire relative à la subvention allouée à l'Union Nationale du Sport Scolaire pour contribuer à son fonctionnement et assurer le paiement des salaires des fonctionnaires détachés.

Le [SNEP-FSU](#) - qui vient d'avoir connaissance de la mise en œuvre de cette mesure en étudiant le projet de budget 2013 qui doit être présenté au prochain Conseil d'Administration de l'UNSS prévu le 12 avril - considère que cette décision parlementaire est en totale contradiction avec les engagements et les actes de Vincent PEILLON (rétablissement de 5 postes de cadres à la rentrée de septembre 2012, écriture en cours d'un nouveau décret pérennisant le forfait de 3 heures dans le service hebdomadaire des enseignants d'[EPS](#)).

Selon les informations dont le SNEP-FSU dispose, le Ministre a demandé que soient préservés les crédits consacrés à l'animation sportive au bénéfice du plus grand nombre de licenciés UNSS ainsi que les 178 emplois de cadres qui, avec les professeurs d'EPS animateurs d'AS et coordonnateurs de district, contribuent à la présence et au dynamisme de l'UNSS sur tout le territoire.

Tout en prenant acte de ces demandes ministérielles, le SNEP-FSU considère que le désengagement de l'État est inacceptable. Il fragilise le dynamisme du sport scolaire et le rayonnement de l'UNSS ; il contredit les dispositions relatives au Sport Scolaire contenues dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Le SNEP-FSU demande que soient, dès cette année, attribués à l'UNSS les moyens nécessaires lui permettant de déployer les orientations adoptées (à l'unanimité) par sa dernière Assemblée Générale.

Le SNEP-FSU rappelle qu'il s'était opposé au détachement des cadres UNSS imposé par le ministre Darcos, tant sur le fond que sur les coûts supplémentaires en résultant. Mettre en œuvre ce que propose le SNEP-FSU - l'affectation de ces collègues auprès du ministère, des recteurs et des DASEN - permettrait des économies substantielles, disponibles pour rehausser immédiatement la subvention de fonctionnement allouée à l'UNSS.

Le SNEP-FSU sera particulièrement attentif aux évolutions de ce dossier et aux annonces qui seront faites au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale de fin juin.